

## POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ INTERNE

“La sécurité et la santé au travail est en engagement pour tous, qui se manifeste non seulement par le respect d'un comportement sûr et correct dans l'exécution de son travail, mais aussi par la création constante des conditions les plus appropriées pour que cela se produise”.

La direction générale de BRAVO S.r.l. déclare que le nouveau Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité, intégré au Document d'Évaluation des Risques, vise à satisfaire les principales exigences de la Politique de l'Entreprise, qui repose sur les points suivants :

1. Lutter contre les conditions de vie et de travail qui font obstacle à la santé et diffuser des comportements appropriés des individus et des entreprises ;
2. Identifier les dangers des activités et évaluer à l'avance les risques pour le personnel pour ce qui est en place et pour chaque nouvelle activité et / ou processus afin de pouvoir adopter des solutions capables de prévenir les accidents et / ou les maladies professionnelles ;
3. Optimiser les processus de l'entreprise à la fois en créant un système de traçabilité efficace et efficient et en réalisant des interventions qui limitent les risques pour la santé des travailleurs, en identifiant les actions à entreprendre en matière de sécurité sur le lieu de travail ;
4. Actualiser périodiquement le système interne de l'entreprise afin de toujours se conformer à la conformité légale en matière de sécurité, en poursuivant une amélioration constante et continue de la performance OH&S grâce à la gestion formalisée des événements OH&S ;
5. Renforcer les activités de formation et d'information, impliquant tous les opérateurs, en les sensibilisant à leurs obligations individuelles et à l'importance de chacune de leurs actions pour atteindre les résultats attendus et à leur responsabilité en matière de sécurité ;
6. La promotion du respect de la législation en vigueur et des accords applicables est essentielle à toute autre considération dans les affaires de l'entreprise à tous les niveaux ;
7. Sensibiliser les entrepreneurs et fournisseurs et leur demander de se conformer aux politiques, lois et engagements en matière de sécurité adoptés par l'entreprise et de rendre disponibles le « Plan d'Urgence » interne ;
8. Viser sur l'implication du personnel à tous les niveaux pour la mise en œuvre du système de gestion de l'entreprise, dans un climat d'application constante de celui-ci conformément aux lois de référence pertinentes et aux normes internationales ISO 45001:2018.
9. Maintenir des normes de travail conformes aux exigences légales en matière de santé et de sécurité au travail (Décret Législatif 81/08).
10. Adopter le protocole COVID-19 afin de contrer l'infection au coronavirus.

La politique de qualité et de sécurité décrite ci-dessous est communiquée à l'aide de panneaux d'affichage internes, ainsi que diffusée à l'ensemble du personnel de l'entreprise. Sa compréhension est vérifiée lors des contrôles internes du système. Lors de chaque Examen par la Direction (annuel), la politique est analysée pour vérifier son adéquation et mise à jour pour réexaminer les objectifs de Santé et Sécurité et en déterminant de nouveaux.

Savigliano, 28/07/2021

Pour approbation  
(L'employeur)

---

**(M. Bravo Francesco)**